

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION  
LAMBALLE TERRE & MER  
-22400-  
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 AVRIL 2024**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE SEIZE AVRIL, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 10 avril 2024

**ETAIENT PRÉSENTS :**

**Président :** Thierry ANDRIEUX

**Membres du Bureau :** Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Christophe ROBIN, Nicole POULAIN.

Marie-Paule ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHEL, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Jérémy BOULARD, David BURLOT, Camille CAURET, Daniel COMMAULT, Stéphane de SALLIER DUPIN, Benoît DESPRES, Nicole DROBECQ, Thierry GAUVRIT, Alain GENGE, Philippe HELLO, Philippe HERCOUET, Sylvie HERVO, Renaud LE BERRE, René LE BOULANGER, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, Marie-Pierre LE ROUX (*Suppléante d'Annie VALO, absente*), David L'HOMME, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Thierry ROYER, Laurence URVOY, Michel VIMONT.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

- Nathalie BEAUVY donne pouvoir à Denis BERTRAND,
- Valérie BIDAUD donne pouvoir à Jean-Pierre OMNES,
- Jean-François CORDON donne pouvoir à Valérie MORFOUASSE,
- Jean-Luc COUELLAN donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- Josianne JEGU donne pouvoir à Nicole POULAIN,
- Fabienne TASSEL donne pouvoir à Pierre-Alexis BELVIN,
- Yvon BERHAULT, Suzanne BOURDÉ, Nathalie BOUZID, Thibault CARFANTAN, Alain GOUEZIN, Laurence HAQUIN, Marc LE GUYADER, Christelle LEVY-ROBERT.

**SECRÉTAIRE DE SEANCE :** Valérie MORFOUASSE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Thierry ANDRIEUX

**Délibération n°2024-042**

Membres en exercice : 69    Présents : 55    Absents : 14    Pouvoirs : 6

**EAU ASSAINISSEMENT  
RENOUVELLEMENT DE RESEAUX D'EAU POTABLE SUR LES SECTEURS DES HAUTIEUX D'EN HAUT  
(BREHAND) ET DU SOSSON (COETMIEUX) – AVANT-PROJET**

Le réseau d'eau potable sur le secteur de « Les Hautieux d'en Haut » à Bréhand (vers Saint Trimoël), en amiante ciment, a subi plusieurs casses ces dernières années et nécessite d'être renouvelé. Par ailleurs,

le réseau d'eau potable alimentant le château d'eau de Pommeret et passant sur le secteur de « Le Sosson - rue de l'Etimieux » à Coëtmieux – Meslin présente une malfaçon de pose (contact avec la roche) engendrant des casses fréquentes. Ces deux tronçons nécessitent d'être renouvelés.

La maîtrise d'œuvre de ces travaux a été confiée au bureau d'études SBEA (56 – Lorient), en septembre 2022. L'avant-projet remis par le maître d'œuvre prévoit une réalisation des travaux en deux tranches :

- Tranche 1 (2024) : travaux de renouvellement du réseau d'eau potable, sur une longueur linéaire de 1 780 mètres, secteur « Les Hautieux d'en Haut » à Bréhand vers Saint-Trimoël ;
- Tranche 2 (2025) : travaux de renouvellement du réseau d'eau potable, sur une longueur linéaire de 2 170 mètres, secteur « Le Sosson, rue de l'Etimieux » à Coëtmieux.

L'ensemble de cette opération a été estimé financièrement en phase avant-projet de la manière suivante :

	2024	2025	TOTAL
Tranche 1 – Bréhand	232 288,00 € HT		700 639,50 € HT
Tranche 2 - Coëtmieux		468 351,50 € HT	

#### **Après en avoir délibéré :**

Le Conseil communautaire :

- VALIDE l'avant-projet relatif à ces travaux de renouvellement de réseaux d'eau potable,
- FIXE le coût prévisionnel affecté à ces travaux à :
  - o 232 288,00 € HT (valeur novembre 2023) pour le secteur de Bréhand,
  - o 468 351,50 € HT (valeur novembre 2023) pour le secteur de Coëtmieux,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

#### **VOTE : Adopté à l'unanimité**

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN  
(suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

A Lamballe-Armor, le 23 AVR. 2024

Le Président,

Thierry ANDRIEU



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le 24 AVR. 2024

De la publication le 24 AVR. 2024

  
Pour le Président  
Par déléguation  
Lydie MICHEL  
Directrice  
Administration Générale